

ÉLECTIONS

AU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Modalités de vote par correspondance

En raison de la situation sanitaire actuelle, le Conseil de l'UEPAL a pris la décision que le vote se fera exclusivement par correspondance.

POUR VOTER

1.

Remplir son bulletin de vote et l'insérer dans une enveloppe anonyme



2.

Glisser cette première enveloppe dans une seconde enveloppe comportant au dos :

- Votre nom et prénom
- Votre adresse postale
- Votre signature

Ainsi que la mention « Vote par correspondance »



3.

Faire parvenir votre enveloppe :

- Par courrier postal à l'adresse de la paroisse
- En confiant votre enveloppe à une personne de confiance qui la transmettra
- En glissant votre enveloppe dans la boîte aux lettres du presbytère/secrétariat...
- En déposant votre enveloppe lors des cultes précédents la date limite de dépôt

